

	Mesures	Courte description	Description détaillée de la mesure	Conditions d'éligibilité / couverture
Mesure L	Prime de compensation pour les entreprises	Une prime forfaitaire de 4000 euros pour les entreprises contraintes de fermer	cette mesure vise à limiter les dommages économiques pour les entreprises, y compris les indépendants, qui voient leur chiffre d'affaires baisser mais doivent continuer à payer des frais fixes tels que les loyers et les frais de personnel Total de 19 849 bénéficiaires (15 247 entreprises et 4 602 indépendants).	Cette prime couvre les pertes notamment subies par l'indépendant et lui permet de couvrir ses frais fixes
Mesure M	Prime de compensation pour les entrepreneurs	Prime de compensation de 2000 euros destinée à soutenir les entrepreneurs et les micro-entreprises.	cette mesure compensatoire vise à soutenir les entrepreneurs et les microentreprises, y compris les indépendants, qui connaissent une baisse significative de leur activité en raison du développement de la crise sanitaire, Total de 15 087 bénéficiaires (7738 entreprises et 7349 indépendants).	Cette prime couvre les pertes notamment subies par l'indépendant et lui permet de couvrir ses frais fixes
Mesure M'	Prêt pour entrepreneurs et entreprises unipersonnelles: RECOVER	Le prêt d'urgence d'un maximum de 15000 € à taux réduit permet à Brusoc de s'adresser aux entrepreneurs et aux TPE (très petites entreprises)	https://www.finance.brussels/news/covid-19-un-microcredit-a-taux-reduit-pour-reussir-la-reprise-de-son-entreprise/	Pour les entreprises de plus de deux ans: les entreprises doivent répondre à au moins deux des trois critères suivants: 1) l'entreprise a grandi de 2018 à 2019 - 2) a eu des résultats positifs au 31/12/2019 - 3) a des fonds propres positifs. Les entrepreneurs doivent répondre aux critères suivants: 1) l'entreprise doit avoir réalisé un bénéfice au 31/12/2019) - 2) Le chiffre d'affaires a augmenté de 2018 à 2019. Pour les entreprises de moins de 2 ans sont éligibles sans conditions. Le prêt doit être affecté aux usages suivants: recouvrement du fonds de roulement, acquisition de stocks et règlement des arriérés.

<p>Mesure M''</p>	<p>Prime de compensation pour les secteurs événementiel, nocturne, touristique et culturel</p>	<p>Prime de compensation de 3000 à 9000 euros destinée à soutenir les entreprises du secteur événementiel, nocturne, culturel et touristique, fortement impactées par les fermetures forcées visant à lutter contre la pandémie.</p>	<p>https://1819.brussels/blog/la-prime-covid-19-pour-soutenir-le-secteur-evenementiel-bruxellois-est-disponible</p>	<p>Le bénéficiaire doit être inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous l'un de ces codes Nace:</p> <ul style="list-style-type: none"> transports urbains et suburbains de voyageurs et autres transports terrestres de voyageurs (49.310 et 49.390) services de traiteurs (56.210) discothèques, dancing et similaires (56.302) projection de films cinématographiques (59.140) autres activités spécialisées de design (conception de stands d'exposition) (74.109) activités photographiques (74.201) et (74.209) location et location-bail de téléviseurs et d'autres appareils audiovisuels (77.292) location de vaisselle, couverts, verrerie, de fleurs et de plantes, d'articles pour la cuisine, d'appareils électriques et électroménagers (77.293) location de costumes, de textiles, de bijoux (77.294) location et location-bail de fleurs et de plantes (77.296) locations de tentes (77.392) activités des agences de voyage (79.110) activités des voyagistes (79.120) services d'information touristique (79.901) autres services de réservation (79.909) organisation de salons professionnels et de congrès (82.300) réalisation de spectacles par des artistes indépendants (90 011) réalisation de spectacles par des ensembles artistiques (90 012)
-------------------	---	--	--	---

				<p>promotion et organisation de spectacles vivants (90 021)</p> <p>conception et réalisation de décors (90 022)</p> <p>services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage (90.023)</p> <p>gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires (90.041)</p> <p>gestion des musées (91.020)</p> <p>gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires (91.030)</p> <p>activités foraines (93.211).</p>
Mesure M''	Prime de compensation pour les bars et restaurants (ReCA)	Prime d'indemnisation de 3000 euros qui est destinée à soutenir les bars et restaurants qui ont été contraints de fermer dans le cadre de la pandémie	https://maron-trachte.brussels/2020/11/12/la-prime-de-3-000-euros-pour-les-cafes-et-restaurants-bruxellois-disponible-a-partir-du-17-novembre/	<p>Le bénéficiaire doit être inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous l'un de ces 3 codes Nacebel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 56.101 Restauration à service complet - 56.102 Restauration à service restreint - 56.301 Cafés et bars
Mesure N	Prime de compensation pour les travailleurs in	Indemnité compensatoire individuelle unique pour les travailleurs intermittents dans les secteurs de la culture et de la création	<p>La mesure concerne essentiellement les travailleurs intermittents sans revenu (pas même de chômage temporaire) pendant une certaine période. Ils sont la priorité de la mesure.</p> <p>Cette mesure compensatoire est destinée à soutenir les travailleurs intermittents des secteurs culturels et créatifs pour lesquels les activités se sont arrêtées à la suite de mesures de confinement et de distanciation sociale.</p>	<p>Cette prime couvre les pertes particulièrement subies par les intermittents des secteurs culturels et créatifs</p>